

Évaluation des élèves

Guide pour les familles nouvelles arrivantes

Évaluations en salle de classe

La personne prodiguant son enseignement à votre enfant l'observera et l'évaluera afin de déterminer dans quelle mesure il comprend ce qui est enseigné. Ce type d'évaluation sera fondé sur les résultats d'apprentissage définis dans le programme d'études et sur ce que votre enfant est censé apprendre au niveau scolaire auquel il se trouve.

Votre enfant recevra régulièrement du personnel enseignant des commentaires lui indiquant s'il fait un bon travail. Ces commentaires pourront s'appuyer sur des conversations avec votre enfant, sur des observations de votre enfant pendant qu'il effectue son apprentissage et sur les travaux produits par votre enfant pour montrer ce qu'il a appris. Ces travaux pourront être des devoirs, des projets, des exposés ou des interrogations. Le personnel enseignant et l'école pourront aussi utiliser ces informations pour surveiller les progrès accomplis par votre enfant et en rendre compte.

Types de communication avec la famille sur les résultats obtenus par l'enfant à l'école :

- discussions avec le personnel enseignant
- commentaires, niveau atteint, scores, pourcentages obtenus pour les devoirs et les travaux
- informations affichées dans PowerSchool sur le portail des parents et des élèves, qui se trouve sous l'onglet « [Élèves et parents](#) » du site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (ednet.ns.ca).

Pour en savoir plus sur les différents types de communication, veuillez consulter la partie consacrée à la communication avec le personnel enseignant et l'école de votre enfant dans le guide pour les familles nouvelles arrivantes.

Bulletins scolaires

Prématernelle

À la prématernelle, les enfants ne reçoivent pas de bulletin. C'est l'éducatrice ou l'éducateur de la petite enfance (EPE) de votre enfant qui vous fournira des mises à jour sur les progrès qu'il a accomplis. L'EPE pourra vous fournir un document, par exemple un portfolio ou un journal, décrivant le point auquel votre enfant se situe dans son apprentissage. L'observation de votre enfant sert à la conception de nouvelles activités susceptibles de l'aider à continuer d'avancer dans son apprentissage.

Élémentaire (maternelle à 6^e année) et secondaire (7^e à 12^e année)

Aux niveaux allant de la maternelle à la 12^e année, les élèves reçoivent un bulletin scolaire.

Le bulletin indique où votre enfant se situe dans son apprentissage à ce stade dans l'année scolaire. Les bulletins sont remis aux élèves à mi-parcours ou à la fin du cours, du trimestre ou du semestre ou bien encore à la fin de l'année scolaire. Le site Web de votre centre régional pour l'éducation (CRE) ou du CSAP contient un calendrier indiquant les dates auxquelles les bulletins sont distribués.

Le bulletin scolaire comprend deux parties :

- La partie « **Profil de l'apprenant** » fournit des renseignements sur les habitudes de travail et les aptitudes sociales de votre enfant.
- La partie « **Résultats scolaires** » fournit des renseignements sur les compétences et les concepts acquis par votre enfant. C'est cette partie qui vous indiquera si votre enfant est parvenu aux résultats d'apprentissage visés pour le niveau scolaire auquel il se trouve.

De la maternelle à la 3^e année

Aux niveaux allant de la maternelle à la 3^e année, le bulletin scolaire contient des commentaires sur les progrès de votre enfant en langue et en mathématiques. Pour les autres matières (santé, technologies de l'information et de la communication, sciences, sciences humaines, arts visuels, etc.), les commentaires sont « intégrés » dans ceux pour la langue et pour les mathématiques, de sorte qu'il est possible que vous voyiez aussi des commentaires sur l'apprentissage accompli par votre enfant dans ces autres matières.

De la 1^{re} à la 3^e année, la note attribuée à l'élève est « BD », « ED », « AD » ou « INS ».

BD	compréhension bien développée et bonne mise en application des concepts et des compétences
ED	compréhension et mise en application des concepts et des compétences en voie de développement conformément aux attentes
AD	compréhension et mise en application des concepts et des compétences à développer
INS	données insuffisantes pour pouvoir rendre compte du niveau atteint par l'élève dans la réalisation des résultats d'apprentissage

Aux deuxième et troisième trimestres, le bulletin scolaire comprend des notes et des commentaires conformément à ce qui est décrit ci-dessus, ainsi que des renseignements sur ses progrès en musique et en éducation physique.

De la 4^e à la 6^e année

Aux niveaux allant de la 4^e à la 6^e année, le bulletin scolaire contient des commentaires sur les progrès de votre enfant en langue et en mathématiques. Pour les autres matières (santé, technologies de l'information et de la communication, sciences, sciences humaines, arts visuels, etc.), les commentaires sont « intégrés » dans ceux pour la langue et pour les mathématiques, de sorte qu'il est possible que vous voyiez aussi des commentaires sur l'apprentissage accompli par votre enfant dans ces autres matières.

Notes pour le premier trimestre de la 4^e à la 6^e année

BD	compréhension bien développée et bonne mise en application des concepts et des compétences
ED	compréhension et mise en application des concepts et des compétences en voie de développement conformément aux attentes
AD	compréhension et mise en application des concepts et des compétences à développer
INS	données insuffisantes pour pouvoir rendre compte du niveau atteint par l'élève dans la réalisation des résultats d'apprentissage

Notes pour les deuxième et troisième trimestres de la 4^e à la 6^e année

A	excellente compréhension et application des concepts et des compétences
B	bonne compréhension et application des concepts et des compétences
C	compréhension et application de base des concepts et des compétences
D	compréhension et application limitées des concepts et des compétences

Aux deuxième et troisième trimestres, le bulletin scolaire comprend aussi des notes et des commentaires sur ses progrès en français de base (ou en langue mi'kmaw ou en langue gaélique, selon le cas), en musique et en éducation physique.

De la 7^e à la 12^e année

Aux niveaux allant de la 7^e à la 12^e année, le bulletin scolaire contient des commentaires sur les progrès de votre enfant dans les cours qu'il suit. L'apprentissage accompli par votre enfant est également décrit à l'aide des notes en pourcentage correspondant aux descriptions suivantes :

90 à 100 %	excellente compréhension et application des concepts et des compétences par rapport aux résultats d'apprentissage du programme d'études
80 à 89 %	très bonne compréhension et application des concepts et des compétences par rapport aux résultats d'apprentissage du programme d'études

70 à 79 %	bonne compréhension et application des concepts et des compétences par rapport aux résultats d'apprentissage du programme d'études
60 à 69 %	compréhension et application satisfaisantes des concepts et des compétences par rapport aux résultats d'apprentissage du programme d'études
50 à 59 %	compréhension et application minimums des concepts et des compétences par rapport aux résultats d'apprentissage du programme d'études
< 50 %	ne répond pas aux exigences minimums du cours
INS	données insuffisantes pour pouvoir rendre compte du niveau atteint par l'élève dans la réalisation des résultats d'apprentissage
s.o.	code utilisé par le personnel enseignant quand le sujet n'a pas été évalué au cours de la période couverte par le bulletin

Rapport sur le PPI – Si votre enfant suit un plan de programme individualisé (PPI), vous recevrez, pour chaque trimestre ou semestre, des mises à jour sur les progrès qu'il a accomplis dans un document séparé, tout au long de l'année scolaire.

Évaluations de 3^e, de 6^e et de 8^e année

- Les évaluations provinciales de la Nouvelle-Écosse servent à mesurer les compétences des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Elles évaluent ce que votre enfant a appris au fil de sa scolarité. Les élèves n'ont donc pas à se préparer à l'évaluation en révisant tel ou tel aspect particulier de la matière.
- Le personnel enseignant apporte son soutien et prépare les élèves à la participation à une évaluation dans le mois qui la précède.
- Quelques mois après, vous recevrez un rapport décrivant les résultats de votre enfant à l'évaluation. Le personnel enseignant pourra se servir de ces informations pour mieux saisir le niveau auquel se situe votre enfant et déterminer s'il a besoin de soutien.
- Lorsque l'élève bénéficie d'une adaptation dans la salle de classe, il a généralement droit à cette adaptation pendant l'évaluation. Si l'évaluation interdit à l'élève de s'appuyer sur cette adaptation, l'équipe de planification pour l'élève peut, avec les parents/tuteurs de l'enfant, choisir la façon de procéder : l'élève peut participer à l'évaluation sans bénéficier de l'adaptation ou bien il peut ne pas participer à l'évaluation.
- Si l'apprentissage du français ou de l'anglais est nouveau pour votre enfant, il n'aura pas forcément à participer à l'évaluation.
- Si votre enfant bénéficie d'un plan de programme individualisé en langue ou en mathématiques, il n'aura pas forcément à participer à l'évaluation.

Pour en savoir plus sur les évaluations provinciales

- Entrez en contact avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant ou visitez la [section de l'évaluation](#) sur le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Coordonnées

Pour en savoir plus, entrez en contact avec le centre régional pour l'éducation (CRE) dont vous relevez ou avec le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

- **Centre régional pour l'éducation Annapolis Valley** (CREAV)
- **Centre régional pour l'éducation Cape Breton-Victoria** (CRECBV)
- **Centre régional pour l'éducation Chignecto-Central** (CRECC)
- **Centre régional pour l'éducation Halifax** (CREH)
- **Centre régional pour l'éducation South Shore** (CRESS)
- **Centre régional pour l'éducation Strait** (CRES)
- **Centre régional pour l'éducation Tri-County** (CRETC)
- **Conseil scolaire acadien provincial** (CSAP)
- **ÉcolesPlus** offre une gamme de services et de soutien à travers les écoles de la Nouvelle-Écosse.

Pour obtenir du soutien auprès d'organismes extérieurs à l'école :

- **YMCA School Settlement** – programme disponible partout dans la province
- **YREACH** – programme disponible en dehors de la Municipalité régionale d'Halifax (MRH)
- **Immigration francophone** – programme disponible par l'intermédiaire de votre spécialiste de l'aide pour l'intégration à l'école